

Le gouvernement va soutenir la climatisation à l'eau de mer

“La France s'attachera à faire avancer ses projets de climatisation à partir de l'eau de mer”, tandis que “les filières des réseaux de chaleur, de la biomasse et de la géothermie seront soutenues, en prenant appui sur les initiatives locales et en évitant les conflits d'usages pour les bioénergies” ; par ailleurs, le gouvernement “développera” les CEE et mènera des travaux d'expertise sur l'opportunité de mettre en place une taxe sur les GES fluorés utilisés comme fluides frigorigènes”. C'est ce qui ressort de la “feuille de route pour la transition écologique”, qui, présentée la semaine dernière, va “cadrer” le travail du gouvernement dans les semestres à venir. En matière de rénovation thermique, “la feuille de route” prévoit qu'un guichet unique “simplifiera les démarches pour les particuliers” et que, par ailleurs, le crédit d'impôt développement durable et l'EcoPtz “seront concentrés sur les rénovations lourdes des logements les plus mal isolés”. Dans le parc privé, ajoute la “roadmap”, les propriétaires modestes verront les aides, qui leur sont destinées, renforcées grâce aux revenus des enchères de quotas d'émission carbone. Par ailleurs, sera institué un système de financement – impliquant l'intervention de tiers-investisseurs – “pour décharger les propriétaires de l'avance des frais” de travaux de rénovation thermique.

Assez de gisements d'économie d'énergie pour tripler l'objectif des CEE ?

C'est vers Juillet 2013 que paraîtront les textes officiels instituant une troisième période des CEE, en vue d'un démarrage en Janvier 2014, pour trois ans. C'est ce qui a été indiqué lors des Journées techniques des CEE la semaine dernière. L'objectif total d'économie d'énergie, qui, au cours de cette troisième période, sera imposé aux “obligés”, sera fixé par le ministère de l'Energie vers la fin de 2012. Toutefois, il semble bien que l'on se dirige finalement vers un quasi triplement par rapport à l'objectif de la période 2011-2013 (345 TWh cumac), à environ 900 TWh cumac. Au cours de ces Journées des CEE, cet objectif de 900 TWh cumac a été jugé “irréaliste” par de grands “obligés”. Certains de ceux-ci ont insisté sur les difficultés qu'ils rencontrent pour atteindre leurs objectifs de la période 2011-2013. On est désormais dans le dur et c'est beaucoup plus difficile que pendant la première période, a reconnu Patrice Hennig (GDF Suez).

Ce qui fait particulièrement débat, c'est l'ampleur des gisements d'économie d'énergie encore disponibles. Ainsi, par exemple, Alain Le Maistre (EDF) a estimé “extrêmement faibles” ces gisements, alors que Frédéric Utmann (Certinergy) parlait, lui, de gisements “énormes”, en évoquant notamment les chaudières anciennes encore en service. De son côté, Virginie Schwarz (Ademe) a estimé que les gisements relatifs à l'isolation et au bâti étaient encore “importants”. Autres gisements potentiels, a-t-elle ajouté : le tertiaire (alors que, jusqu'alors, la part du lion des CEE est allée au résidentiel), ainsi que les rénovations globales, pour l'instant faiblement présentes dans les CEE. Autre gisement : les travaux pour réduire la précarité énergétique devraient beaucoup se développer au cours de cette troisième période des CEE. Cette troisième période devrait être également marquée par un certain rééquilibrage en faveur des travaux d'isolation, ainsi que sur le bâti, et ce au détriment des équipements thermiques, jusqu'alors grands bénéficiaires du dispositif. Autre évolution prévisible de cette troisième période : une extension de l'obligation, pour les installateurs, d'être qualifiés “Grenelle” à de nouvelles “opérations standardisées”.

“+ 4 à 5%” en 2012 pour le marché des PAC air/eau et géothermiques ?

Le marché français des PAC (hors air/air) devrait croître de 4 à 5% en 2012 en volume. Et il “est appelé à s'installer dans la durée”. C'est ce qu'a estimé David Bonnet, président de l'Association française pour les PAC, lors du second congrès français des PAC, organisé par l'Institut national des PAC. M. Bonnet a annoncé que l'appellation QualiPAC deviendrait “très probablement” une qualification d'ici à la fin de l'année. Même si, actuellement, la part du marché de la maison individuelle neuve détenue par la PAC est en léger recul au bénéfice de la chaudière gaz, la PAC n'en connaîtra pas moins un “fort développement” dans le neuf au cours des prochaines années, a déclaré M. Bonnet, qui, au sujet du confort d'été, a souligné que la PAC réversible serait “une réponse incontournable dans nombre de cas”. Le président de l'AFPAC pronostique également un fort développement des ventes de PAC dans l'existant, “inéluctablement”, dans les années qui viennent, même si, présentement, le marché est plutôt “en stand by”. Mais je vois aujourd'hui revenir vers la PAC des propriétaires de chaudières fioul, a ajouté M. Bonnet. Concernant la PAC géothermique, il a jugé qu'elle “peut largement trouver sa place” en collectif/tertiaire et qu'elle devrait avoir, à terme, “une place de choix” dans les éco-quartiers et autres éco-lotissements. M. Bonnet a toutefois indiqué que, grâce à de nouvelles techniques de captage géothermique comme les corbeilles ou les pieux, les PAC géothermiques devraient “se rationaliser”.